DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ACCESSIBLE EN FORMATION CONTINUE

PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE ET L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

Taux d'obtention 2024/2025 : 90%

Lieu de la formation
Angers

Contact
Adeline ROULIERE
adeline.rouliere@univ-angers.fr
02.41.73.58.54

Responsable de la formation
Cédric ANNWEILER,
PU-PH
CeAnnweiler@chu-angers.fr

Adresse web
www.univ-angers.fr/fcsante

Partenaire

CHU ANGERS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Présentation

Vivre plus longtemps représente un gage de progrès, mais aussi un défi constant si l'on souhaite préserver indépendance, autonomie et qualité de vie. Du fait des progrès de la santé et de l'augmentation de l'espérance de vie, nous somme aujourd'hui confrontés à quatre grandes transitions :

1) une transition démographique (augmentation du nombre et de la proportion des personnes âgées),
2) une transition épidémiologique (apparition de personnes âgées «fragiles» du fait d'une accumulation de pathologies chroniques évoluées, d'une perte d'indépendance et d'autonomie associées à une modification des liens sociaux et familiaux),
3) une transition économique (nouveaux coûts liés à la prise en charge médico-sociale des personnes âgées fragilisées, et au développement d'un nouveau secteur de l'économie),
4) et enfin une transition sociétale (vieillissement des aidants naturels, place de chaque acteur [politique, professionnel ou usager] dans le bien-vieillir des personnes âgées).

Aujourd'hui, et plus encore dans le futur, tous les professionnels de santé seront amenés à s'occuper de personnes âgées. Afin de favoriser et préserver, à l'occasion des soins et des actes de la vie quotidienne, la mobilité, les capacités cognitives, l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées, les personnels de santé ont besoin d'acquérir et/ou d'approfondir leurs connaissances et compétences dans ce domaine spécifique.

Objectifs

— Comprendre les différentes situations et mécanismes de perte d'indépendance et d'autonomie chez la personne âgée.
— Former les professionnels de santé aux différentes approches permettant de préserver l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.
— Former les professionnels de santé à la prévention et la prise en charge des chutes et des chuteurs.

Public visé

— Les professionnels de santé (Ergothérapeutes, Infirmières diplômées d'état, Masseurs-kinésithérapeutes diplômés d'état, Médecins, Orthophonistes, Pharmaciens, Psychomotriciens)
— Toute personne n'entrant pas dans les catégories précédentes sur examen de leur dossier par le responsable de la formation : aide-soignants, aide médico-psychologiques, auxiliaire de vie… (y compris les personnes ne disposant pas du baccalauréat)
— Les étudiants du troisième cycle des études médicales

Mise à jour | Juillet 2026 | Impression service reprographie UA

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

Programme

UE 1 : Vieillissement, fragilité, personne âgées et société - 14 heures

- Mécanismes de vieillissement et concept de fragilité
- Évaluation Gériatrique Standardisée
- Économie des seniors
- Maltraitance de la personne âgée
- Douleur et personne âgée

UE 2 : Chutes de la personne âgée et ses complications - 14 heures

- Chutes chez la personne âgée
- Initiation à un outil innovant de déclaration de chute, et d'évaluation et de prise en charge du risque de chute
- Ostéoporose et risque fracturaire
- Prévention des chutes

UE 3 : Entretien physique : activité et alimentation de la personne âgée - 14 heures

- Activité physique
- Troubles nutritionnels
- Troubles de la mastication et de la déglutition
- Refus d'alimentation

UE 4 :Troubles cognitifs et troubles du comportement de la personne âgée* - 14 heures

- Cerveau et cognition chez la personne âgée
- Maladie d'Alzheimer - Aidants Alzheimer
- Psychologie et neuropsychologie chez la personne âgée
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Troubles psycho-comportementaux
- Prise en charge non médicamenteuse

UE 5 : Préservation de l'indépendance et de l'autonomie de la personne âgée -14 heures

- Indépendance et autonomie de la personne âgée
- Vieillissement des campagnes
- Aménagement, adaptation du lieu de vie et aides techniques
- Les nouvelles technologies au service du vieillissement
- Animation au service de l'autonomie

Visitez notre site

À noter

Organisation de la formation :

— Durée : 70 heures réparties sur 10 journées (5 sessions de 2 jours) et 5 jours de stage pratique d'observation
— Lieu de formation : Faculté de Santé et CHU d'Angers
— Intervenants : professionnels de la santé et de la préservation de l'indépendance et de l'autonomie des personnes âgées.

Modalités pratiques :

— Candidature : en ligne sur le site de l'Université
— Nombre d'inscrits : minimum 10 personnes par an
— Validation : soutenance orale d'un poster décrivant soit l'action de prévention de la perte d'indépendance et d'autonomie mise en place dans le cadre du stage, soit une étude de cas, au choix.
— Coût de la formation : 2 400 euros (+ droits universitaires) ou pour les internes : 704 euros (+ droits universitaires). Possibilité de demander une prise en charge auprès de l'ANFH, FAF PM, FIF-PL, ACTALIANS, ANDPC, ...

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ D'ANGERS

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr